

2 ANS GARANTIE LIMITÉE HTC VIVE COSMOS PRODUIT

France

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE POUR COMPRENDRE VOS DROITS ET OBLIGATIONS.

EN UTILISANT VOTRE PRODUIT OU ACCESSOIRE HTC, VOUS ACCEPTEZ CETTE GARANTIE LIMITÉE GRATUITE.

CETTE GARANTIE EST DISTINCTE DES DROITS ET GARANTIES STATUTAIRES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTATIONS OBLIGATOIRES SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS VOUS ETANT APPLICABLES. ELLE EST DESTINÉE A VOUS OCTROYER DES DROITS SPECIFIQUES ET, LE CAS ECHEANT, SUPPLEMENTAIRES, DANS LES LIMITES DE CE QUE LA LOI AUTORISE, ET N'EST DESTINÉE NI A REMPLACER NI A SE SUBSTITUER A CES DROITS OU GARANTIES STATUTAIRES. AVANT D'EXERCER VOS DROITS DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE, VOUS DEVEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE VOS DROITS ET GARANTIES STATUTAIRES TELS QUE SPECIFIÉS DANS CETTE GARANTIE, CAR IL PEUT ETRE PREFERABLE D'EXERCER CES DERNIERS PLUTOT QUE D'EFFECTUER UNE RECLAMATION DANS LE CADRE DE LA PRESENTE GARANTIE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE NE PORTE PAS PRÉJUDICE ET EST OCTROYÉE EN SUS DES GARANTIES STATUTAIRES POUR LES CONSOMMATEURS RELATIVES A LA CONFORMITÉ (ARTICLES L 211-1 A L 211-14 DU CODE DE LA CONSOMMATION FRANÇAIS) ET AUX VICES CACHÉS (ARTICLE 1641 À 1648 DU CODE CIVIL FRANÇAIS) DONT VOUS BÉNÉFICIEZ SI VOUS ÊTES UN « CONSOMMATEUR » SELON LE CODE DE LA CONSOMMATION FRANÇAIS, TELLES QUE :

1. Article L 211-4 du code de la consommation français, disposant que : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »
2. Article L 211-5 du code de la consommation français, disposant que : « Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1°/ être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant (i) correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle, (ii) présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2°/ Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »
3. Article L 211-12 du code de la consommation français, disposant que : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »
4. Article 1641 du code civil français, disposant que : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »
5. Article 1648 alinéa 1 du code civil français, disposant que : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

CES PRODUIT EST UNIQUEMENT DESTINÉ À UNE UTILISATION PERSONNELLE ET NON COMMERCIALE. LA COUVERTURE PAR LA GARANTIE EST ANNULÉE EN CAS D'UTILISATION À DES FINS COMMERCIALES (COMPRENANT MAIS NON LIMITÉE À : LOCATION, JEUX PAYANTS, ARCADE... ETC.)

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à cette Garantie limitée :

1. Le « **Produit** » désigne le système de réalité virtuelle VIVE COSMOS fourni dans l'emballage lors de l'achat initial auprès d'un détaillant agréé et qui comprend le Casque (VIVE COSMOS Headset), Boîtier de liaison (VIVE COSMOS Link Box) et les Contrôleurs (VIVE COSMOS Controllers).
2. L'« **Accessoire** » ou les « **Accessoires** » désignent le ou les autres composants secondaires fournis avec le Produit lors de la vente, inclus dans l'emballage et comprenant les Câble de casque (Headset cable), Câble USB 3.0, Câble DisplayPort, Adaptateur secteur (Power adapter); à conditions qu'ils soient fabriqués par ou pour HTC et achetés auprès d'un détaillant agréé et qu'ils puissent être identifiés par la marque commerciale, l'appellation commerciale ou le logo « HTC » ou « VIVE » apposés sur le composant, si initialement fournis.
3. La « **Fabricant Période de Garantie** » signifie vingt-quatre (24) mois à compter de la date à laquelle vous avez acheté ou reçu la livraison du Produit d'un Détaillant autorisé pour le " **Produit**". Et douze (12) mois à compter de la date à laquelle vous avez acheté ou reçu la livraison du produit d'un détaillant autorisé pour les « **Accessoires** ».
4. Les « **Vous** » ou « **Votre** » désigne l'acheteur au détail initial et/ou l'utilisateur final initial du Produit.
5. Les « **Conditions Normales d'utilisation** » désignent une utilisation courante par l'utilisateur final dans des conditions domestiques normales en conformité avec les paramètres, les méthodes et les procédures prévus dans le « Manuel d'utilisation » (tel que défini ci-dessous).
6. Le « **Manuel D'utilisation** » signifie les « documents d'instructions de l'utilisateur » et le « guide de sécurité » emballés avec le produit ou l'accessoire ou publiés en ligne.

QUI PROPOSE CETTE GARANTIE LIMITÉE

Cette Garantie Limitée vous est octroyée par HTC Corporation, No. 23, Xinghua Road, Taoyuan District, Taoyuan City 330, Taïwan. (« HTC »).

QUE COUVRE CETTE GARANTIE LIMITÉE ?

Pendant la Période de Garantie, HTC garantit que le Produit ou l'Accessoire sera exempt de défauts de matériaux et de main d'œuvre s'il est utilisé dans des Conditions normales d'utilisation, conformément aux instructions d'utilisation fournies avec le Produit ou l'Accessoire ou publiées en ligne.

TERRITOIRE

Cette Garantie limitée est valide et applicable uniquement pour les Produits ou Accessoires que HTC a mis en vente en France et qui ont été achetés en France. Un Produit ou un Accessoire peut être retourné pour réparation dans le cadre de cette Garantie limitée, uniquement dans le pays où il a été acheté.

QUE NE COUVRE PAS CETTE GARANTIE LIMITÉE ?

Cette Garantie limitée s'applique exclusivement au Produit ou à l'Accessoire. Elle ne s'applique donc pas aux équipements non-HTC ni aux logiciels quels qu'ils soient, développés par HTC ou une tierce partie, même s'ils sont destinés ou étiquetés comme pouvant être utilisés avec le Produit. Les fabricants, fournisseurs ou éditeurs tiers peuvent proposer des garanties pour leurs propres produits et Vous pouvez les contacter directement pour obtenir des services.

MÊME VIS-À-VIS DU PRODUIT OU DE L'ACCESSOIRE QUE VOUS AVEZ ACHÉTÉ, CETTE GARANTIE LIMITÉE NE PEUT PAS S'APPLIQUER :

1. si le numéro de série, le code de date, l'indicateur d'eau ou le scellé de garantie (étiquette VOID) du Produit ou de l'Accessoire ont été retirés, effacés, dégradés ou altérés ou sont illisibles ;
2. aux détériorations de l'aspect esthétique du Produit ou de l'Accessoire en raison d'une usure normale;

3. aux pièces consommables, telles que les: Dragonne sangle (Lanyard), Pile alcaline AA (AA alkaline battery), Chiffon de nettoyage (Clean cloth) ou les revêtements de protection, dont on peut raisonnablement attendre qu'elles s'amoindrissent avec le temps, sauf si une défaillance s'est produite en raison d'un dysfonctionnement;
4. aux dysfonctionnements causés par la batterie, si elle a été installée de manière incorrecte par Vous ou une autre personne, si les scellés de l'enceinte de la batterie ou les cellules sont cassés ou présentent des traces de manipulation, ou en cas d'utilisation dans un équipement autre que celui pour lequel elle a été définie ;
5. aux dysfonctionnements causés par des surcharges électriques ou d'autres problèmes de courant électrique qui ne sont pas un dysfonctionnement du Produit ou de l'Accessoire ;
6. à une utilisation non conforme au manuel d'utilisation ou hors des Conditions normales d'utilisation ;
7. aux manipulations brutales ; à une utilisation à l'extérieur ; à une exposition aux liquides; à l'humidité ou aux conditions thermiques ou environnementales extrêmes ou à un changement rapide de ces conditions ; à la corrosion ou à l'oxydation;
8. à une utilisation à des fins commerciales, car le Produit est uniquement destiné à des fins de divertissement personnel ;
9. aux modifications, connexions ou ouvertures non autorisées, aux réparations au moyen de pièces de rechange non autorisées ou aux réparations par une personne ou un site non autorisés ;
10. aux accidents, cas de force majeure ou autres actions au-delà du contrôle raisonnable de HTC (comprenant mais non limités aux carences des pièces consommables) sauf si le défaut a été causé directement par un dysfonctionnement ;
11. aux dommages physiques sur la surface du Produit ou de l'Accessoire, comprenant mais non limités aux craquelures ou aux rayures sur les surfaces du Produit ou de l'Accessoire, y compris les écrans ou les objectifs ;
12. aux ordinateurs ou aux autres produits auxquels le Produit peut se connecter. HTC ne garantit pas que le fonctionnement du Produit ou de l'Accessoire sera ininterrompu ou sans erreur ;
13. si le logiciel chargé sur le Produit, comprenant mais non limité au système d'exploitation et/ou au firmware, doit être mis à niveau, si ces mises à jour peuvent être chargées par Vous ;
14. aux Produits dans lesquels le système d'exploitation et/ou le firmware a été altéré, y compris les tentatives échouées d'altérer le système d'exploitation ;
15. aux dysfonctionnements causés par le débranchement d'un câble du Produit ou la mise hors tension du Produit ou la mise hors tension de votre ordinateur pendant la mise à jour du micrologiciel;
16. aux dysfonctionnements causés par l'utilisation du Produit ou de l'Accessoire avec ou de la connexion du Produit à un accessoire non approuvé ou fourni par HTC, ou utilisé d'une autre façon que son utilisation prévue, et si ce défaut n'est pas un dysfonctionnement du Produit lui-même. L'utilisation d'accessoires non-HTC peut annuler cette Garantie limitée.

COMMENT OBTENIR MON SERVICE DE GARANTIE ?

Dans le cas d'un dysfonctionnement détecté au niveau du Produit ou de l'Accessoire, Vous devez prendre les mesures suivantes :

1. Consultez le manuel d'utilisation et/ou les ressources disponibles à l'adresse www.vive.com/support afin d'identifier et de corriger le problème.
2. Si le problème ne peut pas être résolu en consultant le manuel d'utilisation et/ou les ressources disponibles à l'adresse www.vive.com, Vous devez contacter le Détaillant auprès duquel Vous avez acheté le Produit ou l'Accessoire ou Vous rendre à l'adresse www.vive.com/support pour de plus amples informations ou contacter le service client HTC pour obtenir de l'aide. Seul HTC ou un centre de service agréé HTC doivent assurer l'entretien du Produit ou de l'Accessoire.
3. Lorsque Vous contactez le détaillant ou HTC, veuillez vous assurer de disposer des informations suivantes :
 - a. Le modèle et le numéro de série du Produit ou de l'Accessoire.
 - b. Votre adresse et vos coordonnées complètes.
 - c. Une copie de la facture, du reçu ou du bordereau de vente original pour l'achat du Produit. Vous devez présenter une preuve d'achat valide lorsque vous effectuez une réclamation au titre de cette Garantie limitée.

Une fois ces étapes effectuées, HTC Vous fournira des instructions concernant le moment où le Produit ou l'Accessoire doit être retourné, et la façon de procéder. Vous êtes responsable des coûts liés au retour du Produit ou de l'Accessoire à HTC sauf indication contraire de HTC dans les instructions de retour Vous étant fournies.

Si Vous retournez le Produit ou l'Accessoire pendant la Période de Garantie et s'il répond aux conditions de cette Garantie Limitée, HTC ou son agent agréé le répareront ou le remplaceront, à leur seule discrétion. La réparation ou le remplacement peuvent impliquer l'utilisation d'un Produit et/ou de pièces reconditionnées aux fonctionnalités équivalentes. Le détaillant ou HTC Vous retourneront le Produit ou l'Accessoire réparés ou de remplacement en bon état de fonctionnement. Les Produits, Accessoires, pièces ou composants correspondants remplacés selon les termes de cette Garantie limitée deviennent la propriété de HTC.

Si HTC répare ou remplace le Produit, le Produit réparé ou remplacé continuera à être garanti pendant le temps restant de la Période de garantie ou pendant trois (3) mois à compter de la réparation ou du remplacement, la période la plus longue sera retenue.

Au lieu de Vous demander de retourner le Produit ou l'Accessoire, HTC peut plutôt choisir de vous fournir directement des pièces pouvant être installées par l'utilisateur pour remplir ses obligations dans le cadre de cette Garantie limitée. Vous acceptez à votre tour de retourner les pièces remplacées en cas de demande par HTC.

HTC doit être informé d'un dysfonctionnement détecté pendant la Période de Garantie applicable afin que Vous soyez éligible à toute solution dans le cadre de la Garantie limitée. N'expédiez pas Votre Produit ou Accessoire directement à HTC sauf si Vous y êtes invité en suivant les étapes ci-dessus. Si Vous devez retourner le Produit ou l'Accessoire pour bénéficier du service de garantie, les étapes ci-dessus doivent être suivies.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. **DROIT APPLICABLE** : CETTE GARANTIE LIMITEE SERA REGIE PAR LE DROIT DU PAYS DANS LEQUEL LE PRODUIT ET/OU LES ACCESSOIRES ONT ETE ACHETES ET LES TRIBUNAUX COMPETENTS DE VOTRE PAYS DE RESIDENCE OU LES TRIBUNAUX COMPETENTS EN VERTU DU DROIT DE VOTRE PAYS DE RESIDENCE AURONT COMPETENCE CONCERNANT CETTE GARANTIE LIMITEE.
2. **Divisibilité** : Sauf disposition spécifique ci-dessus, si une partie de cette Garantie limitée est déclarée invalide ou inapplicable par un tribunal, cela n'affecte pas la validité ni l'applicabilité des autres parties de la Garantie limitée.